

## Descriptif de formation

---

**Mardi, 20 mai 2025 – 8h00 à 17h00**

## **Loi sur la durée du travail (LDT)- formation de base : Remontées mécaniques uniquement**

### **Thème**

Dans ce cours nous plongeons dans la Loi sur la Durée du Travail qui est fondamentale pour assurer les droits des collaborateurs et collaboratrices des transports publics. Les circonstances particulières qui régissent les transports publics, et en spécial les entreprises de transport à câble, requièrent des réglementations spéciales afin de garantir une exploitation sûre et efficace et la protection des collaborateurs employés par les entreprises assujetties à la loi en question.

### **Contenu**

- Hiérarchie des textes légaux
- Compréhension du champ d'application de la Loi (LDT 1)
- Lexique
- Durée des temps de travail, de pause et de repos
- Travail supplémentaire
- Vacances
- Droits et devoirs des collaborateurs et de l'employeur
- Risques et conséquences
- Moyens de contrôle
- **Les spécificités décrites dans l'OLDT art. 32 à 37, pour les entreprises de transport à câble, sont intégrées dans la présente formation de base.**

### **Objectifs**

Les participant·e·s...

- apprennent le vocabulaire lié à la LDT et à son Ordonnance
- intègrent les durées en temps qui régissent la durée du travail, les pauses et les repos dans son ensemble
- approfondissent les spécificités des entreprises de transport à câble décrites dans l'OLDT, art. 32 à 37
- identifient la nécessité d'une co-responsabilité employeur/employé
- comprennent les conséquences du non-respect des règles imposées par cette Loi et Ordonnance.

### **Animation**

Michel Zimmermann, ([www.zedemtop.ch](http://www.zedemtop.ch))

### **Public cible, nombre de participant·e·s**

Chaque collaboratrice ou collaborateur des Remontées Mécaniques soumis à la LDT  
Chaque membre de l'encadrement ou de la planification du personnel désigné ci-dessus  
Chaque membre du personnel des RH d'une entreprise de Remontées Mécaniques  
Chaque membre de la Direction d'une entreprise de Remontées Mécaniques  
Limité à 16 personnes

# formation-ARC.Suisse

## Lieu

Hôtel Continental, Place de la Gare 2, 1003 Lausanne, tél. 021 321 88 00

## Inscription et désistement

**Inscription** : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.

**Désistement** (sans conséquences financières) : jusqu'au **jeudi 17 avril 2025** au plus tard, à l'adresse suivante : [arc@travailsuisse.ch](mailto:arc@travailsuisse.ch).

## Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : CHF 590.- (documentation de cours et repas inclus)